



MARCHE PUBLIC

FOURNITURE

(N°2026-03)

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) – Mai 2026

Objet du marché

Fourniture de Miradors de chasse

Organisme acheteur

Parc national de forêts

Établissement public à caractère administratif sous tutelle du Ministère de la transition écologique.

20, rue Anatole Gabeur • 52 210 Arc-en-Barrois
Tél. +33 (0)3 25 31 62 35 • Fax : +33 (0)3 73 62 02 49

www.forets-parcnational.fr • contact@forets-parcnational.fr

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES2

1. OBJET DES PRESTATIONS.....3

2. DESCRIPTIF TECHNIQUE.....3

3. GARANTIE3

Exclusions de garantie.....4

4. PREPARATION ET LIVRAISON4

1. OBJET DES PRESTATIONS

Le présent marché porte sur la fourniture de miradors de chasse pour le Parc national de forêts.

2. DESCRIPTIF TECHNIQUE

Les prescriptions listées ci-dessous sont impératives. Conformément à l'article 2.8 du RC, les offres ne remplissant pas ces critères pourront être rejetées (offre inappropriée, ne répondant pas au besoin de l'acheteur).

- Matériaux : Toutes les pièces composant le mirador devront être résistantes à la corrosion humide, l'assemblage de matériaux de nature différente ne devant pas amener à une corrosion sèche. Le bois n'est pas admissible.
- Hauteur du plancher : 1,5m.
- Surface du plancher : 1m².
- Résistance du plancher : minimum 150kg.
- Le poids total de l'ensemble ne devra pas dépasser 70kg.
- Barrière pour sécuriser la personne une fois montée (fermeture des 4 côtés).
- Système antidérapant sur le plancher.
- Conception garantissant la liberté de mouvement de la personne par une bonne stabilité.
- Conception prévenant la stagnation de l'eau dans la structure.
- La quincaillerie utilisée pour le montage devra être uniforme.
- Le mirador doit être montable et démontable, sans nécessité de soudure ni manipulation excessive, d'une conception simple et robuste.
- Le mirador devra être démontable en plusieurs parties de moins de 30kg chacune, et facilement transportable par deux personnes.

3. GARANTIE

Durée : 24 mois

La garantie devra couvrir les défauts de fabrication, de matériaux ou d'assemblage affectant le produit dans le cadre d'une utilisation normale et conforme à sa destination.

Elle s'appliquera aux éléments suivants :

- structure métallique ou aluminium ;
- éléments de fixation d'origine ;
- plateformes ;
- pièces mécaniques et accessoires fournis d'origine.

En cas de défaut reconnu, le titulaire s'engage, à sa discrétion :

- à réparer le produit ;
- à remplacer la pièce défectueuse ;
- ou à échanger le produit par un modèle équivalent.

La garantie ne peut donner lieu à aucun remboursement en numéraire sauf obligation légale contraire.

Exclusions de garantie

La garantie ne couvre pas :

- l'usure normale du produit ;
- les dommages liés à une mauvaise installation ;
- les détériorations causées par un stockage inadapté ;
- les dégâts dus aux intempéries exceptionnelles (tempête, grêle, inondation, neige excessive, corrosion marine, UV prolongés) ;
- toute modification ou réparation effectuée par une personne non agréée ;
- l'utilisation non conforme aux consignes de sécurité ou à la charge maximale indiquée ;
- les consommables et pièces d'usure.

4. PREPARATION ET LIVRAISON

Livraison sur site à l'endroit spécifié (territoire communal de Arc-en-Barrois, Richebourg ou Châteauvillain)

Délai de livraison sous 2 mois maximum